

Quentin Ludwig

EYROLLES PRATIQUE

L'islam



EYROLLES

Encore mal connu en Occident, l'islam – l'une des trois grandes religions monothéistes avec le judaïsme et le christianisme – est à l'origine d'une civilisation très dynamique et mérite qu'on cherche à le comprendre. En s'appuyant sur des « mots-clés », des mots connus mais des réalités mal comprises, ce livre propose une première approche qui n'a pas la prétention d'être exhaustive, mais d'aller à l'essentiel pour inciter à la lecture des textes fondateurs.

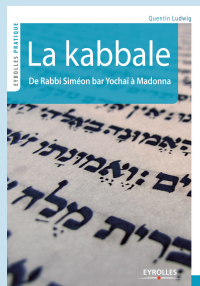
Quentin Ludwig est universitaire et enseignant. Ancien rédacteur en chef de revues, journaliste, il a déjà publié plusieurs ouvrages chez Eyrolles.

Une approche
claire

Une approche
efficace

Une approche
d'actualité

Du même auteur



Code G54767

ISBN 978-2-212-54767-2

www.editions-eyrolles.com
Groupe Eyrolles | Diffusion Geodif

L'islam

Quentin Ludwig,
avec la collaboration
de Cyril-Igor Grigorieff

L'islam

Neuvième tirage 2011

EYROLLES



Éditions Eyrolles
61, Bld Saint-Germain
75240 Paris Cedex 05
www.editions-eyrolles.com

Direction de la collection « Eyrolles pratique » : gheorghii@grigorieff.com
Maquette intérieure et mise en page : M2M
Corrections : Johan Rinchart
Illustrations : Nicolas Thomisse, à l'exception des gravures des XVIII^e et XIX^e siècles
(pages 30, 33, 36, 42, 45, 68, 70, 89, 96, 108, 113, 126, 168, 171, 175, 179, 181, 187, 199)
Illustrations provenant de collections libres de droits : pages 40, 53, 54, 73, 83, 101,
149, 150, 151, 173, 195
Photographies Corel : pages 117, 128, 143, 164, 191, 192, 204

Ce livre a fait l'objet d'un reconditionnement à l'occasion
de son neuvième tirage (nouvelle couverture).
Le texte reste inchangé par rapport au tirage précédent.

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

© Groupe Eyrolles, 2004, pour le texte de la présente édition
© Groupe Eyrolles, 2011, pour la nouvelle couverture
ISBN : 978-2-212-54767-2
Tous droits réservés

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 7 |
| Mots-clés | 13 |
| L'abattage rituel | 14 |
| Abraham | 16 |
| L'abrogation | 18 |
| Les aliments et les interdits alimentaires | 20 |
| L'apostasie | 24 |
| L'arabe (langue et écriture) | 26 |
| L'Arabie préislamique | 32 |
| Les arts islamiques et l'image | 38 |
| L'associationnisme | 42 |
| Les banques islamiques | 44 |
| Le calendrier | 48 |
| Le calife | 50 |
| La charia (ou sharia) | 52 |
| Le chiisme | 58 |
| Le christianisme et l'islam | 66 |
| Les confréries (tarîqa) | 74 |
| Le Coran | 78 |
| Les dhimmis | 86 |
| Les dogmes | 88 |
| Les dynasties de l'Islam | 90 |
| Les écoles juridiques | 94 |
| L'esclavage | 98 |
| La femme en Islam | 100 |
| Les hadîths | 106 |
| L'ijtihad | 110 |

| | |
|--|------------|
| L'imâm | 112 |
| L'islam de France | 114 |
| L'islamisme | 116 |
| Le jihâd ou djihâd | 120 |
| Les juifs | 122 |
| Le kâlam ou la théologie de l'islam | 124 |
| Khadîja : la première épouse du Prophète | 127 |
| Les lieux saints de l'Islam | 128 |
| Mahomet | 132 |
| La mosquée (masjid) | 144 |
| Les noms de personnes | 148 |
| Les pèlerinages | 152 |
| Les Piliers de la religion islamique | 156 |
| Les prières | 158 |
| Les prophètes | 162 |
| Le Ramadan | 166 |
| Les schismes | 170 |
| La sexualité | 174 |
| Le soufisme | 178 |
| Les sourates | 182 |
| La Sunna | 184 |
| Le sunnisme | 188 |
| Les symboles et objets du culte musulman | 190 |
| La umma ou communauté des croyants | 198 |
| Les versets sataniques | 200 |
| Le voile | 202 |
| Annexes | 207 |
| Table chronologique | 207 |
| Bibliographie | 209 |
| Notes | 212 |
| Index | 215 |
| Table des matières | 221 |



Introduction

« La différence d'opinion au sein de mon peuple est un signe de la générosité de Dieu. » (Coran)

« Si tous les éléments de la foi pouvaient être découverts par la réflexion humaine, pourquoi Dieu aurait-il parlé ? » (Ibn al-Râwandî)

Pas un jour sans qu'un journal télévisé, une radio ou un quotidien ne porte le discours sur l'islam, l'islamisme ou l'un ou l'autre élément religieux, politique ou social se rapportant à la religion dont Mahomet est le Prophète.

L'islam intrigue, l'islam fait peur, l'islam est partout (Mahomet est au sommet des prénoms mondiaux et placé second en France). Pourtant l'islam reste mal connu car quelques milliers d'extrémistes (les islamistes) occupent le devant de la scène et occultent un islam très différent de ce qu'il nous est donné quotidiennement à entendre.

Chassés de la très catholique Espagne (en 1492) et du Portugal (en 1496), c'est dans un pays musulman, la Turquie ottomane, que les Juifs cherchent asile (voir note page 11).

Ignorants des écrits philosophiques, mathématiques ou médicaux de leurs prédécesseurs grecs, c'est dans des traductions arabes que les savants européens du XII^e au XVI^e siècle prennent connaissance de ces écrits. Ainsi, la filiation du monde occidental à son héritage antique (surtout grec) passe par le monde arabo-musulman.

L'homme occidental (même cultivé et bien informé) n'a jamais ouvert le Coran (d'ailleurs qu'irait-il y lire sans une formation préalable ?). Il possède sur l'islam quantité d'informations disparates et de préjugés. Parmi ceux-ci retenons l'inégalité homme/femme, un imaginaire sur les vierges du Paradis, la « guerre sainte », etc. Notons, pour l'instant, qu'à bien lire le Coran, l'inégalité homme/femme n'est pas aussi évidente qu'il y paraît (pour ne prendre qu'un exemple, si la femme reçoit toujours une plus faible part d'un héritage, c'est parce qu'elle ne doit jamais — théoriquement — subvenir à l'entretien de la famille), la « vraie » guerre sainte (*jihâd*) est celle que l'individu doit mener contre lui-même, etc. De nombreux concepts musulmans, ainsi extraits de leur contexte, ne signifient plus rien. N'oublions pas que le Coran, auquel se réfèrent les musulmans, a plus de treize siècles d'existence. Comment traitait-on, au VII^e siècle, les femmes dans nos campagnes (et même nos villes) ?

Le vrai problème c'est que l'interprétation du texte coranique s'est arrêtée il y a plusieurs centaines d'années déjà, figeant ainsi pour des siècles le monde musulman dont c'est la référence majeure.

Notre but, en écrivant ce volume, est de fournir à l' « honnête homme » une information claire et débarrassée de tout préjugé concernant l'Islam. Pour ce faire, nous avons opté pour la présentation sous forme d'articles courts axés autour d'un mot ou d'un thème spécifique. La difficulté fut de choisir les mots et les thèmes qui devaient impérativement figurer dans cet ouvrage. Tout est intéressant mais tout intéresse uniquement le spécialiste et non pas celui qui désire simplement être informé. Si, il y a une dizaine d'années, nous avions préparé un tel ouvrage, nous n'aurions certainement pas sélectionné les mêmes mots. Il est certain que voile ou versets sataniques n'auraient pas eu l'honneur d'une entrée spécifique et il est vraisemblable que taliban et ayatollah n'y figureraient pas. Le mot islamisme aurait, lui, par ailleurs, un sens tout différent. Aujourd'hui, nul n'ignore ces mots mais quel est le lecteur qui sait exactement en quoi consistent ces versets sataniques et en quoi ils pourraient ébranler la foi des musulmans ?

Dans cet ouvrage, nous allons tenter de répondre aux questions que se pose tout « honnête homme » : pourquoi une nouvelle religion ? Comment expliquer son expansion aussi rapide ? La Charia est-elle définitive ? Comment le monde arabe peut-il évoluer ?

Bien entendu, en quelques pages, nous pouvons seulement donner quelques éléments de réponse mais ceux-ci ouvrent la piste pour une information plus complète.

Bien entendu, quoi qu'on en dise, aucune discipline ne peut être convenablement décrite sans commencer par un historique. L'islamologie n'échappe pas à cette règle ; c'est pourquoi nous recommandons à nos lecteurs de commencer leur lecture par la très brève description de l'Arabie préislamique.


Cet ouvrage, où les mots-clés sont rangés par ordre alphabétique, comme dans une encyclopédie, est ainsi d'une lecture aisée : chaque article est indépendant et peut être lu au gré des intérêts sporadiques. Le lecteur peut également décider de lire l'ouvrage du début à la fin en sautant les articles qui ne l'intéressent pas (encore).

Chaque fois que c'était possible, nous avons également introduit dans le texte le mot arabe correspondant au concept. Le lecteur qui connaît déjà de nombreux mots arabes (bazar, baraka, marabout, charia, mollah, etc.), à la fin de sa lecture, en connaîtra une centaine de plus ; ils lui seront bien utiles pour ses futures lectures et découvertes.

Remarques

Pour ce qui concerne l'orthographe des noms, nous avons décidé, la plupart du temps, de suivre les auteurs du *Vocabulaire de l'islam* paru, en 2003, en « Que sais-je ? ». Ils y adoptent une orthographe simplifiée. Néanmoins, certaines graphies étant aujourd'hui adoptées par tous les médias, nous écrivons, contrairement aux auteurs du dictionnaire, La Mecque et non La Mekke. Le lecteur qui s'étonne de ne pas trouver un mot qui lui paraît essentiel a donc intérêt à rechercher (dans l'index) s'il n'existe pas sous une autre graphie (ainsi, nous écrivons *charia* et non *sharia*, *mutazilites* et non *moutazilites* et *qibla* et non *kibla* ; par contre nous écrivons *kitab* et non *qitab*). Le lecteur avisé se souviendra donc de « l'équivalence » : k/q, ch/sh, u/ou, c/k, etc.

Pour ce qui concerne les citations du Coran, nous utilisons toujours la dernière version de la traduction de R. Blachère (*Le Coran*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1999). Cet ouvrage ne s'adressant pas à des spécialistes, nous avons parfois simplifié la traduction en omettant, par exemple, les remarques placées entre parenthèses par R. Blachère.

Enfin, le symbole  placé derrière un mot, signifie qu'un complément d'informations est disponible à l'entrée du mot ainsi référencé. Afin d'éviter les redites, nous invitons le lecteur à s'y reporter.

1492

1492 est une année charnière. C'est, en effet, à cette date que :

- Christophe Colomb découvre les Amériques.
- L'Espagne chasse tous ses Juifs hors des frontières (début de la Diaspora).
- Grenade tombe aux mains des chrétiens (fin de la Reconquista).
- Martin Behaïm construit le premier globe terrestre.

Arabes, musulmans, islam, Islam, islamisme, orientalisme

Dans le langage quotidien, beaucoup de personnes amalgament souvent les termes Arabes/musulmans et islam/islamisme. Pourtant, de nombreux Arabes ne sont pas musulmans (ils sont, par exemple, juifs ou chrétiens) et de très nombreux musulmans ne sont pas Arabes mais, par exemple, Indiens ou Turcs. La même confusion s'installe entre les termes islam, Islam et islamisme. Pour la clarté de cet ouvrage, il nous paraît essentiel de définir d'abord les limites de certains termes.

Arabes

Les Arabes sont les habitants natifs de la péninsule arabique dont la langue principale est l'arabe. Cette péninsule englobe aujourd'hui une dizaine de pays (Arabie Saoudite, Yémen, Oman, Qatar, Koweït, etc.).

Musulmans

Est musulman celui qui se soumet à Allah et adhère aux dogmes de la religion musulmane. La communauté des croyants — la Umma — est forte aujourd'hui de près d'un milliard d'hommes répartis sur les cinq continents. La plupart des musulmans ne sont donc pas Arabes et ne parlent pas la langue arabe (même s'ils récitent le Coran en langue arabe « pure », l'arabe littéraire, la seule admise pour les prières).

Islam

Lorsque le mot est écrit avec une minuscule, il désigne exclusivement la religion musulmane. Lorsqu'on l'écrit avec une capitale, on fait référence à toute la civilisation islamique.

Islamisme

Jusqu'à ces dernières années, ce terme désignait l'étude de la civilisation musulmane : c'est ainsi qu'il doit être pris sous la plume des spécialistes – historiens, philologues, juristes, orientalistes – du siècle dernier. Aujourd'hui, ce terme a radicalement changé de sens et désigne l'extrémisme religieux (et politique) de certains groupes de musulmans.

Orientalisme

On désigne ainsi tout ce qui a trait à l'étude, à la connaissance et à la description de l'Orient (et tout spécialement du Moyen-Orient) par des savants mais aussi par des peintres (les fameuses écoles « orientalistes »), des géographes voyageurs, etc.



Mots-clés

L'abattage rituel fait partie du quotidien des musulmans. Pour ceux qui vivent dans les grandes villes et surtout dans les pays non musulmans, c'est parfois un véritable problème de trouver de la viande conforme aux prescrits de la loi musulmane. En effet, pour être apte à la consommation, la viande doit être *halâl*, c'est-à-dire licite, autorisée.

Le licite et l'illicite

La loi coranique fait une distinction très nette entre ce qui est licite (*halâl*) et ce qui est interdit (*haram*). Pour qu'une viande soit halâl, deux conditions doivent être remplies : il ne doit pas exister d'interdit alimentaire sur l'animal proposé à la consommation (comme c'est, par exemple, le cas pour le porc) et l'animal doit avoir été égorgé selon les règles rituelles.

Bien que les règles concernant l'abattage rituel soient surtout d'application pour la consommation quotidienne de la viande vendue en boucherie, c'est davantage au moment de la grande fête de l'Aïd el-kebir (où chaque famille veut égorgé un mouton en souvenir du sacrifice d'Abraham^C) que se pose le problème de l'abattage rituel^{1bis}.

L'abattage rituel en France

En France, l'abattage rituel est réglé par trois décrets (1^{er} octobre 1980, 18 mai 1981 et 1^{er} octobre 1997). Ces décrets précisent les conditions de l'abattage :

- l'animal doit au préalable être immobilisé et étourdi ;
- l'abattage doit impérativement avoir lieu dans un abattoir ;

- l'animal vivant ne peut être introduit dans un établissement d'équarrissage ;
- l'abattage doit être pratiqué par un sacrificateur habilité.

Pour la vente de la viande halâl, la France dispose seulement de 3000 boucheries — dont plus de la moitié sont situées en Île-de-France — et de 400 sacrificateurs. Ces chiffres démontrent clairement que 80 % de la viande vendue, en France, à des musulmans (qui sont près de cinq millions) n'est pas halâl. Ceci explique la création, au moment des fêtes, où réapparaît le sentiment religieux, de nombreuses filières domestiques et clandestines d'abattage rituel. ■

Aïd el-kebir

C'est la plus grande fête des musulmans. Elle est fête à deux titres : c'est le souvenir du sacrifice d'Abraham mais c'est aussi la communion avec la communauté des pèlerins de La Mecque qui — par un sacrifice identique — clôturent leur pèlerinage. L'animal sacrifié doit être partagé en trois parties égales : une pour la famille, une pour l'aumône et la troisième pour les amis et les voisins. En aucun cas la viande du sacrifice ne peut être monnayée.

L'abattage halâl

Pour être halâl, un abattage doit :

- se pratiquer sur un animal appartenant à une espèce licite (ovins, caprins, bovins, camélidés) ;
- être pratiqué sur un animal sain et valide ;
- être exécuté en couchant l'animal sur son côté gauche et en le tournant vers la direction de La Mecque (*qibla*) ;
- être effectué avec célérité et dextérité ;
- être sacrifié de manière coranique : en tranchant la gorge, l'œsophage et les veines jugulaires de l'animal, le sacrificateur doit invoquer le nom d'Allah.

La transformation des aliments

Un aliment licite peut devenir illicite. Ainsi, un jus de raisin, lorsqu'il est fermenté, devient illicite. Par contre, un vin transformé en vinaigre devient licite.

Un aliment illicite peut aussi devenir licite en changeant de nom ou en se transformant chimiquement (ainsi les excréments des animaux — illicites — deviennent au bout d'un certain temps de la terre. Cette terre est non seulement licite mais peut servir à se purifier en cas d'absence d'eau — voir l'article consacré à la prière.

Polémique



Comme dans certaines régions il est extrêmement difficile de se procurer de la viande halâl, les musulmans sunnites sont autorisés à consommer de la viande **kasher**, c'est-à-dire de la viande qui répond aux spécificités de la loi juive (le mode d'égorgeant étant plus ou moins identique dans les deux religions). En effet, en France, par exemple, on trouve davantage de boucheries *kashers*

que *halâl*. Malheureusement, les produits proposés dans les boucheries kasher sont relativement onéreux.

Bien qu'autorisée pour les sunnites, la consommation de viande kasher est interdite aux chiites, plus rigoureux sur ce point.

Signalons, pour terminer, que l'essentiel de la polémique concernant l'abattage rituel réside dans l'opposition du monde occidental à ce mode d'abattage des animaux.

Versets coraniques

« Quand l'enfant eut atteint l'âge d'aller vers son père, celui-ci dit : "Mon cher fils ! En vérité, je me vois en songe, en train de t'immoler ! Considère ce que tu en penses !" - "Mon cher père", répondit-il, "fais ce qui t'est ordonné ! Tu me trouveras, s'il plaît à Allah, parmi les Constants." Or, quand ils eurent prononcé le salâm et qu'il eut placé l'enfant front contre terre, Nous lui criâmes : "Abraham ! Tu as cru en ton rêve ! En vérité, c'est là l'épreuve évidente ! Nous le libérâmes contre un sacrifice solennel..." » (XXXVII-100 et ss).

Abraham (Ibrâhim, pour les arabes) est le père de toutes les religions monothéistes. Pour le Coran, c'est l'**Ami de Dieu** (al-khalîl, IV-125) ou l'Élu de Dieu (II-124, XXXIII-7). Dans la religion musulmane, Abraham/Ibrâhim occupe un rôle tout à fait particulier pour de nombreuses raisons : il a accepté de sacrifier son fils, a restauré la Kaba, était déjà musulman (*hanîf*) avant même la naissance du Prophète. Ces particularités méritent quelques explications. Rappelons qu'Abraham est enterré à Hébron (en Palestine), où son tombeau est vénéré tant par les juifs que par les musulmans.

Le sacrifice d'Ismaël

Abraham a le dégoût des idoles et, malgré son sentiment filial, il s'oppose avec violence à son père dont il renverse et détruit toutes les idoles. Ami de Dieu, il fut mis à l'épreuve par celui-ci : Dieu lui demande de sacrifier son fils Ismaël (c'est la version arabe — pour les Juifs, c'est Isaac qu'il doit sacrifier). Ce n'est qu'au tout dernier moment que Dieu, ayant pitié de sa douleur, l'autorise à remplacer son fils par un animal. C'est ce sacrifice que les musulmans célèbrent sous le nom de grande fête ou d'*Aïd el-kebir*.

Abraham est hanîf

Pour les musulmans, le Coran (incrée) a toujours existé (Mahomet n'en a été que le révélateur à une époque donnée). Ainsi, pour la loi islamique, tout homme naît musulman (une conversion à l'islam serait donc une *reconversion*) mais les circonstances de la vie en font parfois un chrétien, un juif, etc. Un problème surgit immédiatement avec les hommes nés avant la révélation de Mahomet. Peut-on espérer pour eux le Paradis et doit-on

craindre leur précipitation en Enfer ? Pour répondre à cette interrogation dramatique pour une religion ayant le sens aigu de la famille, les théologiens musulmans ont imaginé le concept de hanîf. Un hanîf est un adepte de la religion monothéiste première, celle dont Abraham serait le grand défenseur. C'est une personne ayant intérieurement aspiré au monothéisme, alors qu'il n'existait pas encore de religion monothéiste². Dans le Coran, l'islam est même désigné comme la religion d'Abraham (*millat Ibrahim*).

La restauration de la Kaba

La Kaba (ou cube) abrite, à La Mecque, la Pierre Noire, objet du pèlerinage des musulmans du monde entier. Selon le Coran, cette cabane aurait été construite par Abraham avec l'aide de son fils Ismaël. Cet édifice cubique de 15 mètres de côté a été choisi par Mahomet pour devenir le lieu vers lequel se tournent les musulmans (pour la prière, pour le pèlerinage, pour l'abattage des animaux, etc.). Cette direction — la *qibla* — est également indiquée dans toutes les mosquées par la présence du mihrâb (petite niche dans le

Les personnalités bibliques

Plusieurs personnalités de l'Ancien et du Nouveau Testament sont citées et honorées dans le Coran. La personnalité la plus citée est sans conteste Moïse mais Abraham est cité dans 25 sourates différentes. Signalons encore Jésus de Nazareth, Marie (la mère de Jésus), Joseph (celui de la parabole des vaches maigres), etc.


Hânif

On désigne ainsi celui qui pratiquait le monothéisme avant la descente du Coran. Ce monothéisme pouvait être celui d'une religion (christianisme, judaïsme, etc.) ou encore être un monothéisme naturel. Ainsi, le premier humain à mériter cette distinction est Abraham qui « a été un guide, un homme docile à Allah, un hânif et il n'a pas été parmi les Associateurs » (XVI, 120).

mur de fond orienté vers La Mecque). Aujourd'hui, on trouve dans le commerce de petits objets électroniques qui indiquent cette direction et qui sont, dès lors, bien pratiques pour déterminer la manière de poser son tapis de prière.

Selon les légendes, la Kaba est également l'emplacement où Adam, chassé du Paradis et regrettant sa curiosité, aurait imploré Dieu, lequel, dans Sa Clémence, lui aurait envoyé une tente et une pierre blanche. À cause des péchés des hommes, cette pierre, objet du pèlerinage des musulmans, devint noire. Durant

toute sa vie, Adam vénéra cette Pierre Noire, laquelle, sous Noé, fut élevée au ciel lors du Déluge. C'est à Abraham que revint le mérite de la reconstruction de ce sanctuaire (une empreinte de son pied figure d'ailleurs dans une des pierres).

À l'époque de Mahomet, la Kaba, qui servait de sanctuaire polythéiste et se présentait dans un fort piteux état (surtout les rares jours de pluie), fut reconstruite par les quatre principales tribus de La Mecque. Un fort bel exemple du talent de médiateur de Mahomet  nous est d'ailleurs rapporté dans le Coran. ■

Polémique



Ce n'est que tardivement que Mahomet accorda à Abraham la distinction de hânif et de premier musulman. On suppose que c'est après ses controverses avec les juifs que Mahomet voulut donner à l'islam la priorité sur le judaïsme (fondé par Moïse) et sur le christianisme (fondé par Jésus). Pour cela, il eut l'idée lumineuse

d'instituer le Patriarche de l'Ancien Testament comme fondateur de l'islam. Il est intéressant de noter que c'est sa confrontation avec les païens (voir l'article consacré aux versets sataniques) puis avec les juifs qui conforta Mahomet dans son monothéisme et lui fit rechercher pour l'islam une prestigieuse généalogie.

L'abrogation c'est l'annulation d'un verset coranique par un autre verset coranique. Compte tenu de l'importance des versets coraniques dans la direction de vie de tout musulman, il est très important de connaître les versets abrogés, c'est-à-dire ceux dont les commandements ne doivent plus être suivis.

Les versets abrogés

Dans le Coran, le nombre de versets ainsi abrogés est assez important et pose pas mal de problèmes aux exégètes. En effet, le Coran n'étant pas chronologique, en présence de deux versets, il est parfois difficile de toujours déterminer lequel est antérieur à l'autre. Lorsqu'on sait qu'un verset est mekkois et l'autre médinois, l'application de la règle d'abrogation est facile mais ce l'est beaucoup moins, par exemple, pour deux versets tous deux médinois. Il existe, bien entendu, des règles d'exégèse qui permettent de préciser l'antériorité d'un verset sur un autre mais la certitude n'est jamais absolue.

Parmi les versets abrogés, l'un des plus connus est celui qui abroge la direction dans laquelle doit s'effectuer la prière. Dans les premières années de l'islam, cette direction était celle de Jérusalem ; ce n'est que par la suite — suite au refus des juifs de le reconnaître comme Prophète — que Mahomet décida que dorénavant la direction (*qibla*) de la prière serait celle de La Mecque. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

L'abrogation, en arabe, se dit *naskh*. Le verset abrogé est dit *mansûkh* et le verset abrogeant est dit *nâsikh*.



Abû Bakr (573-634), le premier calife, ami et beau-père de Mahomet avec lequel il avait fui La Mecque pour Médine.

Organisation du Coran

1. L'ordre des chapitres du Coran n'est pas celui de la révélation. Les chapitres (ou sourates) sont rangés selon leur longueur. Personne ne peut expliquer ce qui a présidé à ce choix.
2. Mahomet a d'abord vécu à La Mecque et puis à Médine. Les spécialistes distinguent ainsi les éléments du Coran qui ont été révélés à La Mecque (sourates mekkoises) et ceux révélés à Médine (sourates médinoises).

Les règles de l'abrogation

Dans le Coran, il est stipulé que Dieu abroge un verset pour le remplacer par un autre verset meilleur. Il ne s'agit pas d'une erreur divine mais bien d'une évolution dans la situation humaine : Dieu tient compte des circonstances. Ainsi, qu'un verset coranique en abroge un autre est admis par toute la communauté islamique. Par contre, le problème se pose lorsqu'un verset du Coran et un hadîth sont en contradiction. De nombreux exégètes estiment que c'est le hadîth qui abroge le verset coranique mais il n'y a pas de consensus sur cette question. On notera que les questions suscitées par l'abrogation ont donné lieu à une véritable science, la « science de l'abrogeant et de l'abrogé ». Pour expliquer les abrogations, il faut se souvenir que le Coran a été révélé pendant une vingtaine d'années : il faut donc tenir compte de la chronologie des événements pour expliquer et comprendre les différents commandements qui y figurent. À ceux qui font remarquer qu'outre les abrogations la version finale du Coran (la Vulgate) est incomplète (des sourates ont été omises ou oubliées), certains répondront que Dieu a laissé dans le Coran ce qu'il avait l'intention d'y laisser et qu'il n'y a rien à regretter. Une formule qui n'ouvre pas réellement la discussion...

L'abrogation est plusieurs fois nommée dans le Coran. L'abrogation peut survenir pour plusieurs raisons : Satan a glissé un message dans le discours coranique (voyez plus bas, le second verset), la situation sociale a évolué (il existe plusieurs versets contradictoires sur la manière de se comporter avec les juifs), une nouvelle décision est prise (la direction de la prière change de Jérusalem vers La Mecque), un verset doit être clarifié, etc.

Polémique



Il arrive quelquefois que des versets du Coran et des hadîths de la Sunna (c'est-à-dire les paroles du Prophète) s'opposent. En principe, le Coran — Parole de Dieu — devrait avoir le pas sur la parole du

Prophète. Cependant, les hadîths du Prophète sont supposés clarifier le Coran... Qui abroge quoi ? Un véritable problème pour lequel il n'existe toujours pas de consensus bien qu'en pratique — paradoxalement — le hadîth « abrogera » la sourate.

Versets coraniques

« Dès que Nous abrogeons une aya ou la faisons oublier, Nous en apportons une meilleure ou une semblable. Ne sais-tu point qu'Allah, sur toutes choses, est omnipotent ? » (II-100)

« Avant toi, Nous n'avons envoyé nul Apôtre et nul Prophète, sans que le Démon jetât l'impureté dans leur souhait, quand ils le formulaient. Allah abrogera donc ce que le Démon jette d'impur dans ton message, puis Allah confirmera Ses aya (versets). Allah est omniscient et sage. » (XXII-51)

Au même titre que la religion juive, la religion musulmane se préoccupe beaucoup de la consommation de la nourriture : que manger ? quand manger ? Sans entrer dans les détails, pour l'islam, la consommation de certains aliments est licite (hâlal) alors que d'autres substances sont illicites (harâm). En outre, il existe également des prescrits concernant le jeûne.

Le jeûne

Le jeûne (sawm) fait partie des cinq piliers^c de l'islam. Il consiste à se priver non seulement de nourriture mais également de boissons, de tabac, de plaisirs des sens et de relations sexuelles durant toutes les journées du mois de ramadan^c. À ce jeûne obligatoire (sauf conditions exceptionnelles telles que le jeune âge, une santé déficiente, etc.) viennent se greffer des jeûnes surrogatoires comme, par exemple chez les chiites, le jeûne pour la fête d'Achoura qui célèbre la mort violente d'al-Husayn, le petit-fils de Mahomet et fils d'Ali, à la bataille de Karbala (lieu de pèlerinage des chiites).

Les aliments licites (hâlal)

Ce sont tous les aliments pour lesquels il n'existe pas de prescription en interdisant la consommation (voir l'article consacré à l'abattage rituel).

Les aliments illicites (harâm)

Ce sont principalement le porc, le vin, les animaux malades et les viandes d'animaux non égorgés de manière rituelle.

Interdits alimentaires

Les interdits alimentaires sont fréquents dans les religions. La religion chrétienne

fait exception car, aujourd'hui, elle n'interdit aucun aliment mais en restreint seulement la consommation certains jours de la semaine ou durant une certaine période (Carême). À l'origine, cependant, les premiers chrétiens respectaient les mêmes règles alimentaires que les juifs (kashrout). Ils s'interdisaient également de partager la même table qu'un païen, etc., exactement comme les juifs. C'est à la suite d'un rêve de saint Pierre (voir encadré) qu'il fut décidé d'abandonner définitivement les règles alimentaires juives de la kashrout (par la même occasion, les premiers chrétiens abandonnèrent également la circoncision, laquelle était pratiquée durant les premières années du christianisme).

Ainsi, les musulmans, comme les juifs, s'interdisent la consommation de certains aliments considérés comme impurs (*haram*). Vingt-quatre versets du Coran sont consacrés à des interdits alimentaires, c'est la preuve que ce sujet préoccupait beaucoup Mahomet.

Parmi les aliments interdits notons :

- la viande des animaux impurs : porc, sanglier, charognards ;
- la viande des animaux domestiqués : chiens, chats, ânes, mulets ;
- les animaux prédateurs utilisant leurs canines pour tuer : lion, loup, tigre ;
- le rat ;